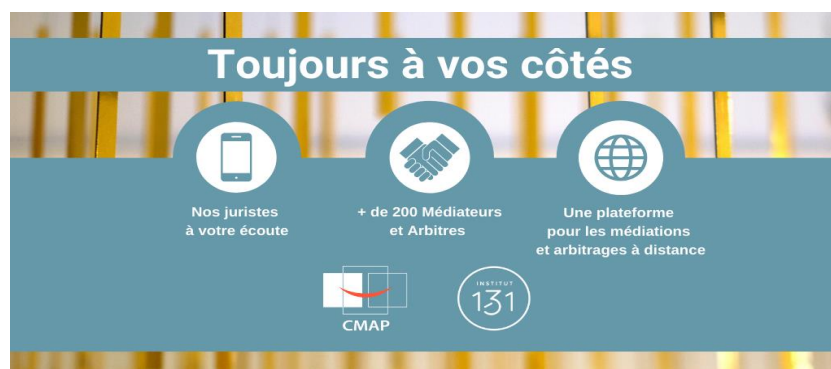


Communiqué de presse

Le CMAP solidaire des entreprises avec la CCI Paris Ile-de-France



En cette difficile période de confinement, le CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris) se mobilise et développe des actions solidaires pour les entreprises.

Créé par la CCI de Paris Ile-de-France, le CMAP a vocation à **accompagner les entreprises dans la résolution de leurs conflits**, qu'ils résultent de leurs relations commerciales avec des partenaires externes, ou de leurs relations sociales avec leurs salariés.

Fort de 25 ans d'expérience et de l'accompagnement de plus de 10 000 entreprises, il assure des solutions alternatives au contentieux judiciaire, qui offrent des réponses dans des délais rapides, à un coût maîtrisé et en toute confidentialité.

Le CMAP propose, pendant la période de confinement, des **médiations gratuites pour permettre d'obtenir** des solutions rapides.

Cette proposition sera applicable pour tous les litiges dont l'enjeu porte jusqu'à 50 000€.

En pratique, l'équipe de juristes assurera la mise en place et le suivi de la médiation et mettra à disposition des entreprises un médiateur agréé du CMAP. Celui-ci accompagnera bénévolement les entreprises vers la recherche d'une solution négociée, via une plateforme digitale fournie par le CMAP.

Il suffit de saisir le CMAP par mail à l'adresse cmap@cmap.fr

Créé en 1995 par la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France, sous la forme d'une association de la loi de 1901, le CMAP est aujourd'hui le leader en France et l'un des principaux centres européens de gestion et de résolution des conflits pour les entreprises.

Le CMAP a également créé l'Institut 131, organisme de formation dédié aux MARD

www.cmap.fr / www.institut131.fr